

Note d'info GDS France – 21/01/2026 Dermatose Nodulaire Contagieuse

 **Situation épidémiologique :** Pas de nouveau foyer à date

 **Mouvements :** la DGAL a publié ce jour une nouvelle instruction technique DNC relative aux conditions de mouvements de bovins, de leurs produits germinaux et du lisier. Vous la trouverez au lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2026-37>. Cette instruction 2026-37 modifie/actualise l'instruction précédente 2025-689. Les nouveautés sont signalées en surligné gris et concernent principalement les mouvements vers, depuis, dans les zones vaccinales (ZV I et ZV II).

 **Sollicitation du Sénat :** GDS France a reçu une nouvelle liste de questions de la part des sénateurs de la commission des affaires économiques (liste complémentaire de questions, en plus de celle produite à l'issue de l'audition de début décembre 2025). La contribution envoyée répond tant aux questions scientifiques sur la maladie qu'à la stratégie envisagée et aux travaux de recherche en cours sur cette maladie vectorielle.

 **Liste des communes éligibles aux exportations de bovins depuis la zone vaccinale ZV II vers l'Italie/Suisse :** avec la levée de la ZR4 Jura-Doubs samedi dernier, la liste des communes éligibles aux exportations de bovins depuis la zone vaccinale ZV II vers l'Italie/Suisse a été augmentée à compter du 15 janvier. La carte avec ces nouvelles communes (en vert vif) est déjà publiée sur le site internet du ministère. La liste des communes concernées vient d'être publiée : <https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation>.

